



Mardi 28 novembre 2017

Communiqué de presse

Évaluation des dégâts à Saint Martin et en Guadeloupe et demande d'activation du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne

Au terme d'une évaluation menée par l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), elle-même actualisée par l'évaluation conduite à partir des données de la Caisse Centrale de Réassurance, l'État estime à 1,956 milliards d'euros le montant des dégâts causés par le passage d'Irma et de Maria sur les îles de Saint-Martin et de Guadeloupe.

La ministre des Outre-mer, Mme Annick Girardin, se rend aujourd'hui à Bruxelles pour remettre à la Commission Européenne une demande d'activation du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE). À cet effet, la ministre s'entretiendra avec M. Pierre Moscovici, commissaire européen aux Affaires économiques.

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) a été mis en place dans le but de faire face aux grandes catastrophes naturelles et d'exprimer la solidarité de l'UE à l'égard des régions sinistrées.

L'évaluation du montant du concours du FSUE pour Saint-Martin et la Guadeloupe va faire l'objet d'échanges entre les services de l'État et ceux de la Commission européenne.

L'île de Saint Barthélémy n'est pas éligible au FSUE mais peut éventuellement bénéficier d'autres dispositifs d'aide de l'Union Européenne, notamment le Fonds Européen de Développement.

Contact presse : mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74 – Hôtel de Montmorin - 27, rue Oudinot - 75007 Paris

Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises

Contact presse : mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74 – Hôtel de Montmorin - 27, rue Oudinot - 75007 Paris

Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy –
Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises